VILLE DE ROYAN



ARRETE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER A ROYAN

HT/ET A SG N° 09/0726

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Considérant que la SARL ADS NEPTUNE, représentée par son gérant Monsieur LEFRANC Didier, est régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro n° 401 917 125 (Code APE 553 A),

Considérant que la SARL ADS NEPTUNE a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La SARL ADS NEPTUNE est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 31 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Bar – Brasserie – Restaurant étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

<u>ARTICLE 2</u>: La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1^{er} juin 2009 pour se terminer le 31 octobre 2009 moyennant une redevance de 4.511,94 € ainsi calculée : 121,55 €m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

<u>ARTICLE 3</u>: La SARL ADS NEPTUNE, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN, Le 15 Juin 2009

Lu et Approuvé, Pour la SARL ADS NEPTUNE, Didier LEFRANC Pour Le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 19 juin 2009

